

AVENANT N°1

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION

DE LOCAUX COMMUNAUX

A L'ASSOCIATION SAINT MITRE LES REMPARTS TWIRL SPORTING CLUB

Entre les soussignés,

D'une part,

La Commune de Saint-Mitre-les-Remparts, propriétaire, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Vincent GOYET, ci-après dénommée « la Commune »,

Et d'autre part,

L'Association Saint Mitre les Remparts Twirl Sporting Club représentée par son Président en exercice, Monsieur José GEA, ci-après dénommée « L'Association »,

Vu la convention de mise à disposition des équipements communaux à l'Association Saint Mitre les Remparts Twirl Sporting Club en date du 27 août 2020,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Il est mis à la disposition de l'Association l'esplanade devant les terrains de tennis du complexe sportif René Jauras situé Boulevard Jean Jaurès – 13920 Saint Mitre les Remparts du 1^{er} au 31 juillet 2021 dans les conditions suivantes :

- Le mardi de 18h00 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 13h00

Tous les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 28 juin 2021

Pour la Commune
Monsieur Vincent GOYET
Maire



V47

Pour l'association
Monsieur José GEA
Président

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210628-DEC2021-58-CC
Date de télétransmission : 03/08/2021
Date de réception préfecture : 03/08/2021